

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010

Les membres du conseil municipal, convoqués le 3 décembre 2010 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous la présidence de Monique VIGOUROUX, 1ère Adjointe, le 17 décembre 2010 à 21h00.

Absents excusés : Alain NADAUD procuration à Jean-Luc MOUTON
Jean-Pierre BASTY procuration à Philippe MASSARDIER
Corinne NEEL procuration à Cécile BASTY

En ouverture de séance, Madame VIGOUROUX excuse le Maire qui ne peut rejoindre l'assemblée car il se trouve bloqué dans le T.G.V. en raison des intempéries. Elle donne lecture d'un message dans lequel le Maire associe le Conseil Municipal ainsi que l'ensemble des Genésiens à la récompense qui lui a été attribuée le 15 décembre 2010 à PARIS, lors de la remise de la « MARIANNE D'OR » du développement durable. Cette Marianne d'Or met en valeur une action de longue durée et confirme l'exemplarité d'une politique au service des citoyens et d'une collectivité.

AFFAIRES SCOLAIRES

Les enseignants des écoles publiques de l'Etang et de la République qui organiseront au cours de l'année 2011 des classes découvertes sur les thèmes du volcanisme, de l'environnement et de la préhistoire ont sollicité le soutien financier de la collectivité

Afin d'aider en priorité les familles les plus modestes sur l'ensemble des projets, le conseil municipal décide de fixer la participation municipale en fonction du quotient familial. L'aide de la commune sera donc versée directement aux familles qui auront déposé un dossier en mairie.

Le barème suivant a été établi :

Quotient familial mensuel	Participation communale par enfant
Moins de 320 €	60 €
De 321 € à 520 €	40 €
De 521 € à 720 €	30 €
Au-delà de 721 €	20 €

AFFAIRES CULTURELLES

L'association «Jazz au Sommet» qui prépare le festival de jazz 2011 sollicite la mise à disposition de l'espace Jules Verne et plus particulièrement de la salle de cinéma qui concourt à la réussite des spectacles par la qualité de ses installations.

L'assemblée municipale accepte cette nouvelle mise à disposition aux conditions de l'édition 2010. Le maire est autorisé à signer une convention qui fixera les obligations réciproques des parties et la participation financière de l'association pour l'usage de la salle de cinéma afin de compenser les pertes de recettes de cet équipement.

URBANISME

Conformément à l'article L 123-13-7°, le conseil municipal approuve la modification simplifiée du plan d'occupation des sols qui porte sur la suppression des emplacements réservés :

N° R1 - extension du cimetière : afin de permettre la construction d'une chambre funéraire sur le terrain situé au dessus du cimetière appartenant à la collectivité

N° R2 - station d'épuration : cet équipement est réalisé depuis 2000, le plan est donc mis à jour.

AFFAIRES FINANCIERES

① - Budget 2011

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents projets qui seront programmés au prochain budget, autorise le maire à engager et à mandater les dépenses dans la limite du quart du budget 2010 dans l'attente du vote du budget primitif 2011.

② - Tarifs 2011

Les tarifs 2010 sont reconduits sans majoration à l'exception des abonnements aux bornes électriques du marché en raison des relèvements des tarifs EDF ; Les concessions au cimetière communal ne seront désormais renouvelées que pour une période de trente ans au tarif de **120 €/m²**. Au cinéma municipal Jules Verne, les cartes d'abonnement demeurent inchangées, le ticket d'entrée individuel est fixé à **5.30 €** pour le tarif réduit et **6.30 €** pour le tarif normal.

③ - Décision modificative n° 2

La décision modificative n°2 au budget qui concerne la renégociation d'un emprunt sans pénalités est approuvée.

ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de sécuriser les armoires qui commandent l'éclairage public, l'assemblée approuve le devis établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire soit une dépense de **12 967 € H.T** pour 18 armoires. Les travaux seront programmés sur l'exercice 2011.

VOIRIE 2011

L'avant projet sommaire des travaux de voirie 2011, évalué à **150 310 € H.T.** par les services techniques, est approuvé afin de solliciter l'aide financière du Département de la Loire. Le programme définitif sera élaboré par la commission municipale après la saison hivernale.

AFFAIRES SPORTIVES

La participation de la commune à l'organisation des deux compétitions d'escalade de haut niveau est renouvelée par une mise à disposition des équipements et matériels municipaux et par un concours de **600 €** pour une communication valorisante du village de St-Genest.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal désigne Yvette ROCHETTE, comme déléguée titulaire, et Pascale ROCHETIN, comme délégué suppléante, pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges en vue d'un éventuel transfert de la compétence relative à la gestion du relais assistantes maternelles.

DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée :

- Emprunt « Espace Jules Verne »

Le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour la construction de l'espace Jules Verne a été renégocié à l'échéance du 25 décembre 2010. Le taux de l'emprunt qui était de 3.28 % a été ramené à **2.75 %** sans pénalités.

- Travaux au camping :

Les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des sanitaires du camping ont été attribués aux entreprises moins disantes suivantes :

▪ Lot 1	REYNAUD	21 863,23 € HT
▪ Lot 2	RAVEL	8 270,80 € HT
▪ Lot 3	LA BOITE A COPEAUX	11 841,30 € HT
▪ Lot 4	MARINELLI	2 358,35 € HT
▪ Lot 5	LUMIA	3 552,58 € HT
▪ Lot 6	ARNAUD	5 627,50 € HT
▪ Lot 7	POLLET	3 962,00 € HT

TOTAL HT 57 475,76 €

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette même séance, le conseil municipal :

- Est informé des procédures de consultation des entreprises en cours concernant l'assainissement du hameau de la République, la rénovation du petit gymnase, du projet d'édition d'un nouveau plan de la commune.
- Décide de réaliser une étude succincte d'urbanisme au niveau du carrefour des rues de l'Etang et de St-Rambert et des parcelles avoisinantes.
- Est informé de la présentation par le Parc du Pilat du projet de nouvelle charte 2013/2025 en cours de révision, le 17 février 2011 en mairie.
- Est informé des comptes rendus des différentes commissions communales, intercommunales et des conseils d'écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h40.